

TITRE PROFESSIONNEL

« MANAGER D'UNITÉ MARCHANDE »



AMB Formations, vous faire avancer

Public Concerné

Demandeurs d'emploi jeunes et adultes ayant un projet validé par le pôle emploi dans les métiers cités.

Prérequis Formation

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 ou d'un titre professionnel dans le secteur de la vente.
- Et/ou d'une expérience professionnelle confirmée dans les métiers de la vente

Prérequis Métier

- Maîtriser les savoirs de base (lire / écrire / compter)
- Être disponible selon l'amplitude d'ouverture des magasins

Objectifs

L'objectif principal de la formation est l'acquisition du Titre professionnel « Manager d'Unité Marchande » de niveau 5. A l'issue de cette formation, le candidat sera en mesure de travailler dans tous les secteurs du commerce et de la distribution. Il pourra exercer les métiers suivants :

- Manager de rayon
- Manager d'espace commercial
- Manager de surface de vente
- Manager en magasin
- Responsable des ventes
- Chef des ventes
- Chef de rayon

Ce titre professionnel vous permet une poursuite d'études.

Vous pouvez notamment poursuivre votre scolarité en BTS, en licence ou en Bachelor européen (Management, Distribution, E-commerce).

Contenu de la formation

Module 1 : Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal.

- Gérer l'approvisionnement de l'unité marchande
- Piloter l'offre de produit de l'unité marchande
- Réaliser le merchandising de l'unité marchande
- Développer les ventes de services et de produits de l'unité marchande en prenant compte le parcours d'achat omnicanal

Module 2 : Optimiser la performance économique et rentabilité financière de l'unité marchande :

- Établir les prévisions économiques et financières de l'unité marchande
- Analyser les résultats économiques, financier et bâtir les plans d'actions pour atteindre les objectifs de l'unité marchande

Module 3 : Manager l'équipe de l'unité marchande :

- Recruter et intégrer un collaborateur de l'unité marchande
- Planifier et coordonner l'activité de l'équipe de l'unité marchande
- Accompagner la performance individuelle
- Animer l'équipe de l'unité marchande
- Conduire et animer un projet de l'unité marchande

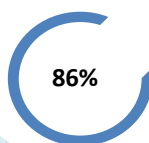
Durée

Cette formation d'une durée de 455 heures en alternance est un contrat de travail de 12 mois avec des semaines de 35h, réparties de la manière suivante :

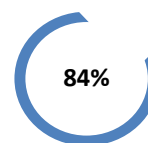
- 27 h en magasin
- 8 h en formation

Les entrées et sorties de formation sont permanentes. Votre entrée en formation se fait à la signature de votre contrat de travail : sous 24h à 48h sous réserve d'un entretien concluant.

Résultats



Réussite
Au diplôme
En 2021



Satisfaction
stagiaire

Aptitudes souhaitées

- Avoir le sens du contact
- Être Dynamique
- Être Rigoureux et Organisé
- Avoir le sens du contact
- Avoir l'esprit d'équipe
- Savoir faire preuve de diplomatie

Présentation métier

Le/la Manager d'Unité Marchande exerce son métier dans plusieurs types de surfaces commerciales à dominante alimentaire ou non alimentaire, qu'elles soient en libre-service ou en vente conseil assistée : hypermarchés, grands magasins, magasins populaires, supermarchés, les hard discount, grossistes, surfaces spécialisées en équipement de la personne, de la maison, en sports loisirs, en bricolage.

Il/elle est chargé de développer et gérer un centre de profit, de manager une équipe :

- Développeur, il/elle optimise les ventes de produits alimentaires ou non alimentaires, en innovant, en conquérant des parts de marchés, en fidélisant et en gagnant de nouveaux clients sur la concurrence.

- Gestionnaire d'un centre de profit, il/elle analyse les indicateurs de gestion du tableau de bord et bâtit des plans d'action pour atteindre les objectifs négociés. Il/elle établit des prévisions de chiffres d'affaires, de marge et de frais généraux en tenant compte des historiques, des impératifs de l'enseigne et de son marché potentiel.

- Manager d'une équipe d'employés commerciaux et administratif qualifiés, de vendeurs, parfois de caissiers, il/elle organise et contrôle le travail de ses collaborateurs. Il/elle contribue à leur recrutement, les forme et les fait évoluer. Il/elle fédère son équipe autour de projets en créant un climat social favorable. Il/elle donne du sens aux actions à mener et dispose d'une large autonomie. Il/elle a une obligation de résultats dans le respect des objectifs définis.

Rome

Rome : D1301, D1502, D1503

Formacode : 34056, 34587

Code CPF : 7638

RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32291/>

Référent handicap

Si vous êtes en situation de Handicap, vous pouvez à tout moment contacter le référent Handicap.

Nous mettrons tout en œuvre afin que vous puissiez suivre votre formation dans les meilleures conditions.

M. Yoann SAINT – yoann@amb-formations.fr

Nombre de participants

De 6 à 25 participants maximum.

L'équipe pédagogique

Cette formation est animée par une équipe de formateurs expérimentés et formés à la pédagogie des adultes.

Les savoirs professionnels sont dispensés par des formateurs qui ont une pratique professionnelle avérée de ce métier.

Modalité de sélection

- Réunions d'informations
- Entretiens individuels
- Envoyez votre cv à : contact@ambf.fr

Conditions de réussite

Les évaluations pour la formation ECM se font sous les formes suivantes :

- QCM
- Evaluation orale
- Evaluation écrite

Des évaluations sont effectuées en fin de chaque module ou environ tous les 2 mois.

Des évaluations complémentaires peuvent être faites sur demande volontaire du stagiaire ou du formateur.

Pendant toute la durée de sa formation, le salarié s'engage à :

1. Suivre avec assiduité les enseignements dispensés par l'organisme de formation et la formation professionnelle assurée dans l'entreprise ;
2. Remettre à l'organisme de formation tout document ou justificatif d'absence dans les 48 heures,
3. Remettre à l'entreprise tout document ou justificatif d'absence dans les 48 heures,
4. Se présenter à la formation, aux épreuves d'évaluation et d'examen,
5. Signer les fiches de présence en formation, à chaque session de formation et d'examen.

Avant la fin de sa formation et pour pouvoir se présenter à l'examen final, le salarié s'engage à :

1. Au minimum 3 mois avant l'examen final : remplir son dossier d'inscription,
2. Au minimum 1 mois avant l'examen final : remettre au centre de formation tous documents nécessaires (fiche d'inscription à l'examen, copie de la carte d'identité, dossier professionnel et annexes du titre souhaité).
3. Obtenir les notes minimales aux examens intermédiaires
Ne pas avoir eu plus de deux avertissements pendant le temps de sa formation
4. Compléter son livret d'apprentissage.

Par ailleurs, un salarié peut solliciter son exemption à un examen à condition d'en faire la demande auprès de l'un de ses formateurs et en temps utile.

Sanction de formation

A la fin de cette formation, AMB Formations délivre un titre professionnel reconnu de niveau 5 et délivré par le Ministère du Travail et/ou un certificat de réalisation.

Vous pouvez passer le titre avec vos crédits CCP.